



RÈGLEMENT

- Point 1 : Seuls les membres du tennis club d'Anières ont le droit d'accéder aux terrains.
- Point 2 : Pour jouer, il est obligatoire de s'inscrire avant de rentrer sur le terrain.
- Point 3 : L'inscription est possible soit à la borne avec écran tactile prévu à cet effet soit par internet à l'adresse suivante : www.tcanieres.ch
- Point 4 : Un membre voulant inviter une personne non-membre doit impérativement entrer le nom « invité » dans le système de réservation. Une facture de 10.00 CHF lui sera envoyée ultérieurement. **Attention** : Un membre junior (-18 ans) ne peut pas inviter un non-membre adulte !
- Point 5 : Avant de débiter votre partie, appuyer sur le bouton d'arrosage automatique qui arrosera le terrain pendant 5 minutes.
- Point 6 : Après avoir terminé votre partie, il est obligatoire de passer le filet pour répartir la terre battue de manière égale et aussi de passer le balai pour dégager les lignes si ces dernières ne sont plus visibles (prévoir cinq minutes).
- Point 7 : Il est strictement interdit de jouer à torse nu sur les terrains.
- Point 8 : Il est strictement interdit de fumer sur les terrains.
- Point 9 : Il est strictement interdit de jouer avec des chaussures non-conformes à la pratique du tennis sur terre battue synthétique.
- Point 10 : Il est strictement interdit de rentrer avec des animaux de compagnie sur les terrains.
- Point 11 : Les membres du comité se réservent le droit de sanctionner tout abus ou non-respect du règlement.

Les interrupteurs des lumières sont installés sur le panneau de commande dans les vestiaires et sont programmés pour s'éteindre automatiquement à 22h00 l'été et 21h00 l'hiver.

Les cartes de membres permettent d'accéder aux terrains de tennis et aux vestiaires.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir suivre le présent règlement afin que la vie du club soit la plus agréable pour chacun de ses membres.

LE COMITÉ